



## Résolution

---

# Résolution commune sur la gestion des PFAS dans les eaux, les sols, l'eau potable et les denrées alimentaires

4. juin 2026

Les associations des secteurs de la pêche, de l'eau potable et de la protection des eaux sont préoccupées par l'augmentation de la pollution des eaux par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Extrêmement persistants, les PFAS s'accumulent dans l'environnement et dans les organismes et se retrouvent dans les lacs, les rivières et les eaux souterraines par différentes voies. Les eaux, l'eau potable et la production de denrées alimentaires sont donc concernées. Les effets sont déjà bien visibles par endroits, notamment aux lacs de Zoug et de Hallwil, où des restrictions ont dû être mises en place pour la consommation et la vente du poisson en raison de concentrations élevées. Pour les pêcheurs professionnels concernés, la situation est particulièrement difficile et fragilise la confiance envers les aliments locaux. Il importe toutefois de rappeler que la majeure partie des eaux et des denrées alimentaires suisses sont aujourd'hui sans danger pour la santé. D'où l'importance d'agir rapidement sur les pollutions déjà identifiées et d'éviter qu'elles ne s'étendent davantage.

**Pour les associations signataires, il est essentiel d'agir rapidement et de manière coordonnée afin de freiner l'accumulation des PFAS dans l'environnement et de prévenir durablement les dommages aux eaux, à l'eau potable, aux sols et à la chaîne alimentaire.**

Dans cette perspective, les associations signataires demandent:

1. une réduction rapide et efficace des PFAS à la source, en vue de diminuer durablement les rejets dans l'environnement et dans les eaux, tout en tenant compte des usages qui restent indispensables;
2. une surveillance systématique des eaux, des sédiments, des sols, des denrées alimentaires et de l'eau potable dans le cadre de programmes fédéraux coordonnés pour repérer les contaminations le plus tôt possible;
3. l'application du principe du pollueur-payeur, de manière à ce que les coûts liés aux études, aux mesures à mettre en œuvre et aux conséquences qui en découlent soient imputés et assumés par les acteurs responsables, en particulier les producteurs de PFAS (par exemple, une indemnisation financière appropriée pour les pêcheurs professionnels touchés, ainsi que pour les services d'approvisionnement en eau potable et les stations d'épuration engagés dans le rétablissement de la qualité de l'eau);
4. la promotion d'alternatives pratiques et fiables afin que les secteurs concernés puissent remplacer progressivement les substances les plus problématiques;
5. l'implication active des associations concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national consacré aux PFAS. Les associations signataires attendent des informations transparentes sur l'avancement des travaux, un accès aux bases pertinentes ainsi que des rapports réguliers sur les progrès accomplis et les mesures engagées, au moins tous les six mois.



Des eaux et des sols propres, une eau potable sûre et des aliments de qualité sont des piliers essentiels de notre société. La gestion responsable des PFAS exige une collaboration coordonnée et tournée vers des solutions entre l'ensemble des parties prenantes. Les associations signataires sont prêtes à participer activement à cette démarche.

David Bittner, directeur, Fédération Suisse de Pêche FSP

Michael Meier, directeur, SVGW – Association professionnelle pour l'eau, le gaz et la chaleur

Reto Leuch, président, Association suisse des pêcheurs professionnels (ASPP)

Andreas Mori, président, Association suisse des fontainiers ASF

Anja Herlyn et Mauro Suà, coprésidents, Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)

-----  
**Pour toute question:**

Fédération Suisse de Pêche (ASP)

Stephan Müller, +41 79 596 13 65, [stephan.mueller@sfv-fsp.ch](mailto:stephan.mueller@sfv-fsp.ch)

SVGW – Association professionnelle pour l'eau, le gaz et la chaleur

Christos Bräunle, +41 44 288 33 69, [c.braeunle@svgw.ch](mailto:c.braeunle@svgw.ch)

Association suisse des pêcheurs professionnels (ASPP)

Reto Leuch, président, +41 79 484 28 86, [fischerei.leuch@bluewin.ch](mailto:fischerei.leuch@bluewin.ch)

Association suisse des fontainiers (ASF)

Matthias Mosimann, +41 32 654 66 21, [mosiman@brunnenmeister.ch](mailto:mosiman@brunnenmeister.ch)

Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)

Paul Sicher, +41 43 343 70 73, [paul.sicher@vsa.ch](mailto:paul.sicher@vsa.ch)